



Appel de fond pour charges garage dans copropriété

Par **LAMBINE**, le **05/05/2008** à **11:53**

Propriétaire de deux garages dans une copropriété, je désirerai connaître les charges qui m'incombent, sachant que ces garages sont totalement indépendant et n'ont pas d'électricité. Situés en sous-sol, leur accès est indépendant de celui de l'immeuble.

Le syndic me demande une participation aux charges d'entretien (notamment entretien et réparation de l'ascenseur dont je n'ai aucun accès), d'électricité (les deux garages sont dépourvus d'électricité, portail d'accès manuel)

Dois je régler ces charges ?

Merci de de votre réponse.